

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MAI 2018

LN/VB n° 2018/12

Objet de la délibération :

Mise en place d'une mission
« **RGPD** »
Réglementation Générale de
la Protection des Données
et désignation du **DPD**
(Délégué à la Protection des
Données)

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoir : 01

Votants : 23

Date de la convocation :
7/05/2018

L'an deux mille dix-huit, le 14 mai à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, GAUTIER Martine, JOSEPH Jean, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal.

Absentes Excusées :

BASSEZ Rosane, pouvoir à B. BONVIN
LARCHER Annick.

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine,
BEAUFORT Arnaud, MARCHAND Isabelle.

Secrétaire de séance : BONVIN Béatrice.

Madame Le Maire expose à l'assemblée :

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

VU le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

VU le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

VU l'avis du Comité technique du 3 mai 2018,

CONSIDERANT les nouvelles obligations apportées par le règlement européen UE2016/679 dit « RGPD » en matière de sécurité des données à caractère personnel,

CONSIDERANT l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire extérieur ou un agent de la collectivité pour répondre aux obligations légales,

Par la présente délibération, il est proposé :

- d'affirmer l'engagement de la commune dans la démarche « RGPD »

- de nommer Monsieur Laurent POUPIN (Directeur adjoint des services techniques), délégué à la protection des données personnelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés,

VOTANTS :	POUR :	ABSTENTION(S) :	CONTRE :
23	19	4 B.ESTAMPE R.STECK R. HAMARD N. VAN CAPPEL	0

- AFFIRME l'engagement de la commune dans la démarche « RGPD »
- DESIGNNE, au sein des services, Monsieur Laurent POUPIN (Directeur adjoint des services techniques), délégué à la protection des données personnelles.

Fait et délibéré à Epernon, le 14 mai 2018



Le Maire,
F. RAMOND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20180514-D2018_05_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2018

Affichage : 23/05/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.